

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 30 mai 2024

Sous la présidence de : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI.

Autres membres présents : Madame Anne-Marie BAUDON – Madame Catherine MARCY - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Madame Frédérique MORANGE - Monsieur El Abbès SEBBAR - Madame Delphine CHARIER.

Étaient excusés : Monsieur Jean-François FOUNTAINE (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) -. Madame Anne de CHALENDAR (pouvoir à Madame MARCY) - Madame Françoise COHEN (pouvoir à Madame BAUDON) - Monsieur Eric PASQUIER (pouvoir à M. JULHES) - Madame Aya KOFFI - Monsieur Jean-Claude COSSET - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX.

Secrétaire de séance : Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ.

Dates de convocation.....	24 mai 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	14
Nombre de votants.....	14
Pour.....	14
Contre	0
Abstention.....	0

N° 7 : Autorisation de signer la convention de partenariat entre le CCAS et la SCEA « Les Maraichers de l'Aubréçay »

Madame la Vice-présidente présente aux membres du Conseil d'Administration la convention de partenariat avec la SCEA « Les Maraichers de l'Aubréçay ».

L'action des « Maraichers de l'Aubréçay », produire des légumes et des fruits bio, s'inscrit dans le projet des Jardins de l'Aubréçay. Les maraichers approvisionnent l'épicerie solidaire.

La convention décrit les conditions et les modalités de collaboration entre le CCAS et la SCEA « Les Maraichers de l'Aubréçay ».

Elle détermine également la participation financière du CCAS, qui se monte à 18 000 euros pour l'achat de légumes et de fruits au cours de l'année 2024.

La convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- D'autoriser la Vice-présidente à signer la convention et tout document y afférant ;
- D'imputer la dépense à l'article prévu à cet effet.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES

Pour extrait certifié conforme.

La Vice-présidente du CCAS,

Danièle CARLIER-MISRAHI

Accusé de réception en préfecture
017-261700108-20240530-20240618-207-DE
Date de télétransmission : 18/06/2024
Date de réception préfecture : 18/06/2024

Publié le : 17/06/2024